

Séance du Grand Conseil

Mardi 22 mars 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Groupe économique dès 12 heures à la Buvette du Grand Conseil

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications Mme la Présidente lit la lettre de démission de M. le Juge cantonal Christian Denys, élu juge au Tribunal fédéral par les Chambres fédérales. Le poste vacant sera repourvu au plus vite.			
	2.	Dépôts Simple questions: Isabelle Chevalley; Jacques-André Haury. Interpellations: Michel Mouquin; Stéphane Montangero. Postulat: Philippe Martinet et consorts. Motion: Jacques Perrin et consorts au nom du groupe radical.			
RENV-CE	3.	(11_INT_496) Interpellation Michel Mouquin et consorts - Maintien d'un office des poursuites dans le Gros-de-Vaud (Souhaite développer)			
RENV-CE	4.	(11_INT_497) Interpellation Eric Bonjour et consorts - Informatique vaudoise : notre canton sponsorise-t-il d'autres cantons? (Souhaite développer)			
RENV-COM	5.	(11_POS_244) Postulat Pierre-Yves Rapaz et consorts - Le Canton solidaire des viticulteurs (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 20 signatures) Le renvoi du postulat au Conseil d'Etat (non), opposé au renvoi à l'examen d'une commission (oui), est refusé par 63 oui, 50 non et aucune abstention. Le postulat est donc renvoyé à l'examen préalable d'une commission.			
TRAITE	6.	(10_INT_434) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Michel Dolivo et consorts - Régularisation des requérant-e-s d'asile débouté-e-s: quels sont les critères mis en oeuvre par le Conseil d'Etat?	DINT.		
TRAITE	7.	(10_INT_457) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre-Yves Rapaz et consorts - Combien coûtent les soins accordés aux requérants d'asile ?	DINT.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 22 mars 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	8.	<p>(344) Préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'initiative populaire cantonale "Vivre et voter ici ? Droits politiques des étrangères et des étrangers sur le plan cantonal" et sur sa validité et Projet de décret constatant la validité de cette initiative et ordonnant la convocation des électeurs pour se prononcer sur cette initiative (2ème débat)</p> <p>(2ème débat): art. 1 accepté sans discussion. Art. 2 accepté sans discussion. Art. 3: amdt Maillefer est refusé par 68 non (avec la voix de Mme la Présidente), 67 oui et 4 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 69 non, 67 oui et 3 abstentions. Art. 3 non amendé accepté avec un certain nombre d'avis contraires et abstentions. Art. 4 et 5 acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 69 oui, 21 non et 46 abstentions.</p>	DINT.	<p>Grandjean P. (Majorité), Maillefer D.O. (Minorité)</p>	

Séance du Grand Conseil

Mardi 22 mars 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	9.	<p>(GC 156) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil et Rapport de la commission thématique de la modernisation du parlement chargée d'examiner les objets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (09_INI_019) Initiative législative du Bureau du Grand Conseil rédigée en termes généraux consistant à proposer une révision partielle de la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007 ainsi que de son règlement d'application du 29 mai 2007 en vertu de l'article 111 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 - (09_INI_021) Initiative législative rédigée en termes généraux consistant à proposer une révision partielle des articles 10, 39, 49, 50 et 76 de la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007 ainsi que des articles correspondants de son règlement d'application du 29 mai 2007, en vertu de l'article 111 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003(1er débat) <p>(1er débat): l'entrée en matière sur les projets de loi et de règlement d'application est acceptée à l'unanimité. LGC: art. 10: amdt Favez-CE-Renaud (al. 1 et 1bis nouveaux) est accepté par 100 oui, 3 non et 10 abstentions. Art. 10 amendé accepté avec quelques avis contraires et abstentions. Art. 11 (suppression de l'art.) accepté sans discussion. Art. 12 accepté avec quelques abstentions. Art. 13 accepté sans discussion. Art. 17: amdt Monod à l'al. 1 lit. h accepté par 68 oui, 63 non et aucune abstention. A l'appel nominal, l'amdt Monod est accepté par 69 oui, 63 non et aucune abstention. Art. 17 amendé accepté par 70 oui, 18 non et 34 abstentions. Art. 31 à 38 acceptés. Art. 39: amdt Renaud-CE-Favez à l'al. 1 (nouveau) est accepté avec 3 abstentions. Amdt Renaud-CE-Favez à l'al. 1bis (nouveau) est accepté avec une abstention. Amdt Renaud à l'al. 5 (nouveau) accepté à l'unanimité. Art. 39 amendé accepté à l'unanimité. Art. 43: amdt Borloz à l'al. 3 (suppression) est accepté par 64 oui, 41 non et 15 abstentions. Art. 43 amendé accepté avec qqs avis contraires et abstentions. Art. 49 accepté à l'unanimité. Art. 49a (nouveau) accepté avec une abstention. Art. 49b (nouveau) accepté avec un certain nombre d'abstentions. Art. 50: amdt Renaud à l'al. 3 accepté avec une abstention. Art. 50 amendé accepté à l'unanimité. Art. 64: amdt Surer à l'al. 1 (7 députés) est accepté par 89 oui, 12 non et 4 abstentions. Art. 64 amendé accepté à l'unanimité. Art. 65 accepté. Art. 76 et 82 acceptés à l'unanimité. Art. 83: amdt Surer à l'al. 2 accepté par 63 oui, 35 non et 5 abstentions. Art. 83 amendé accepté. Art. 86 accepté. Art. 91 accepté à l'unanimité. Art.</p>		Renaud M.	29/03/2011

Séance du Grand Conseil

Mardi 22 mars 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		100 et 101 acceptés à l'unanimité. Art. 112: amdt Dolivo (retour au texte actuel) est accepté par 89 oui, 29 non et aucune abstention. Amdt Favez (al. 2bis nouveau) est refusé par 72 non, 29 oui et 18 abstentions. Art. 112 amendé accepté avec qqs abstentions. Art. 113 accepté avec deux abstentions. Art. 114 accepté à l'unanimité. Art. 119: amdt Dufour à l'al. 5 (nouveau) accepté par 63 oui, 42 non et 3 abstentions. Amdt Haury à l'al. 4 accepté par 89 oui, 3 non et 4 abstentions. Art. 119 amendé accepté avec une abstention. Art. 120 accepté avec une abstention. Art. 120a (nouveau): amdt CE à l'al. 1 accepté par 43 oui, 39 non et 13 abstentions. Amdt Haury (inverser al. 1 et 2) accepté par 92 oui et 1 abstention. Art. 120a amendé accepté avec qqs abstentions. Art. 121 accepté. Art. 122: amdt CE à l'al. 3 accepté avec 1 avis contraire et qqs abstentions. Art. 122 amendé accepté avec une abstention. Art. 123: amdt CE à l'al. 2 accepté avec un avis contraire et qqs abstentions. Art. 123 amendé accepté. Art. 125: amdt CE à l'al. 2 accepté. Art. 125 amendé accepté. Art. 126 accepté. Suite des débats le 29 mars 2011.			
RENV-T	10.	(10_INT_385) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Randin au sujet du passage à la numérisation des salles de cinéma du canton	DFJC.		29/03/2011
RENV-T	11.	(10_INT_445) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Fabienne Despot - Encore une procédure mal gérée par le DFJC?	DFJC.		29/03/2011
RENV-T	12.	(10_INT_441) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michel Miéville - Prend-on les maîtres d'apprentissage pour des ignares ?	DFJC.		29/03/2011
RENV-T	13.	(10_INT_417) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen et consorts demandant au Conseil d'Etat quelles mesures il entend prendre pour revaloriser la profession d'enseignant pour faire face à une pénurie galopante	DFJC.		29/03/2011
RENV-T	14.	(10_INT_416) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Roulet sur le handicap mental : Réformer en prenant en compte les différents handicaps mentaux	DSAS.		29/03/2011
RENV-T	15.	(10_INT_452) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques-André Haury au sujet d'une certaine dérive totalitaire de la psychiatrie universitaire	DSAS.		29/03/2011

Séance du Grand Conseil

Mardi 22 mars 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	16.	(10_MOT_112) Motion Frédéric Haenni et consorts demandant l'harmonisation de la loi vaudoise sur la fumée avec les pratiques des autres cantons romands permettant aux casinos les mêmes aménagements pragmatiques que ceux consentis dans les cantons de Fribourg, Jura, Genève, Valais ainsi que dans celui de Berne	DSAS, DEC	Haenni F. (Majorité), Apothéloz S. (Minorité)	29/03/2011
RENV-T	17.	(10_INT_451) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Randin sur la décharge au lieu-dit Teilegg à la frontière Vaud-Berne	DSE.		29/03/2011
RENV-T	18.	(10_INT_438) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alessandra Silauri - Correction du Rhône, vers quels méandres ?	DSE.		29/03/2011
RENV-T	19.	(10_INT_440) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation José Durussel - Rive sud du lac de Neuchâtel : réserve naturelle et paradis pour la prolifération des sangliers !	DSE.		29/03/2011
RENV-T	20.	(10_POS_217) Postulat Jacques Perrin et consorts pour la création d'une coopérative solaire permettant d'encourager la pose de capteurs photovoltaïques	DSE	Renaud M.	29/03/2011
RENV-T	21.	(10_MOT_115) Motion Bertrand Clot et consorts demandant de légiférer en vue de l'implantation d'éoliennes sur le territoire vaudois et de prévoir une loi spécifique pour la construction d'éoliennes	DSE, DEC	Renaud M.	29/03/2011

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :